

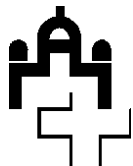
Bundesversammlung

INTERN--INTERNE

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



## 21.029    én    Interventions de la compétence des bureaux. Classement et état des travaux au 31 décembre 2020

---

Rapport du Bureau du Conseil national et du Bureau du Conseil des États du 7 mai 2021

---

Ces dernières années, plusieurs interventions visant à modifier ou moderniser l'organisation et les procédures des conseils ont été déposées ; l'examen et la mise en œuvre de ces interventions ont été confiés aux bureaux.

### Proposition des bureaux

Les bureaux proposent de prendre acte du présent rapport. Le bureau du Conseil national propose également de classer l'intervention suivante :

2016 P 16.3276 Garantir la mise en œuvre effective du signalement des intérêts (N 16.12.16, groupe des Verts)

Pour le Bureau du Conseil national :  
Le président

Pour le Bureau du Conseil des États :  
Le président

Andreas Aebi

Alex Kuprecht

#### Contenu du rapport

- 1 Proposition concernant le classement de motions et de postulats
- 2 État d'avancement du traitement des motions et postulats qui n'ont pas encore été mis en œuvre deux ans après leur transmission
- 3 Autres motions et postulats transmis



## 1 Proposition concernant le classement de motions et de postulats

2016 P 16.3276 Garantir la mise en œuvre effective du signalement des intérêts (N 16.12.16, groupe des Verts)

Le postulat charge le Bureau du Conseil national d'examiner des mesures visant à garantir une application effective du signalement des intérêts dans la liste prévue à cet effet et lors du traitement de certains dossiers (voir chiffre 1 du postulat).

Le Bureau du Conseil national a adopté le rapport « Garantir la mise en œuvre effective du signalement des intérêts » (20.077) à sa séance du 26 août 2020 (Rapport du Bureau du Conseil national du 26 août 2020 en réponse au postulat 16.3276, déposé par le groupe des Verts le 26 avril 2016 [publié sous [www.parlement.ch](http://www.parlement.ch) > 16.3276 > Rapport en réponse à l'intervention parlementaire]).

Le Bureau du Conseil national considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

## 2 État d'avancement du traitement des motions et postulats qui n'ont pas encore été mis en œuvre deux ans après leur transmission

2018 M 17.4026 Travail parlementaire. Passer au numérique d'ici à 2020 (N 16.3.18, Frehner ; É 27.9.18 ; N 3.12.18 ; texte adopté avec modifications)

La motion charge la Délégation administrative de poursuivre la numérisation du travail des conseils et des commissions et d'assigner les missions qui s'imposent aux Services du Parlement.

Le groupe de députés chargés des questions informatiques (groupe PIT) a examiné la feuille de route relative à la mise en œuvre de la motion et transmis son avis à la Délégation administrative. Les propositions du groupe PIT ont été intégrées à la feuille de route, laquelle a été adoptée définitivement par la Délégation administrative en novembre 2020. Ainsi, les objectifs, les priorités et les exigences relatifs à la mise en œuvre auxquels sont soumis les Services du Parlement sont définis. La mise en œuvre s'effectue dans le cadre de projets individuels ; un premier résultat visible de ces travaux est Parlnet. Le projet CuriaPlus, qui vise à numériser les processus de travail du Parlement, est actuellement en cours de réalisation ; la mise en service est prévue pour 2023.

## 3 Autres motions et postulats transmis

2019 P 18.4252 Concilier travail au Parlement et vie professionnelle, familiale et politique (N 11.6.19, Feri Yvonne)